



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

18 DEC 2021

Arrêté N° 22-754 BAG
portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de Dole (Jura)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 décembre 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de DOLE (Jura), œuvre de l'architecte Eugène Chiffлот (1872-1956) et des sculpteurs Félix Desruelles (1865-1943) et Pierre Seguin (1872-1958), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de ses qualités artistiques, architecturales et de son insertion paysagère au sein du cimetière,

arrête :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de DOLE (Jura), en totalité, situé Cimetière nord, 71 avenue de Landon, à DOLE (Jura), sur la parcelle numéro 411, figurant au cadastre section AW de la commune de DOLE (Jura), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de DOLE (Jura), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - 11 place de l'Europe - 39100 DOLE (Jura), et identifiée sous le numéro SIREN 213 901 986, par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

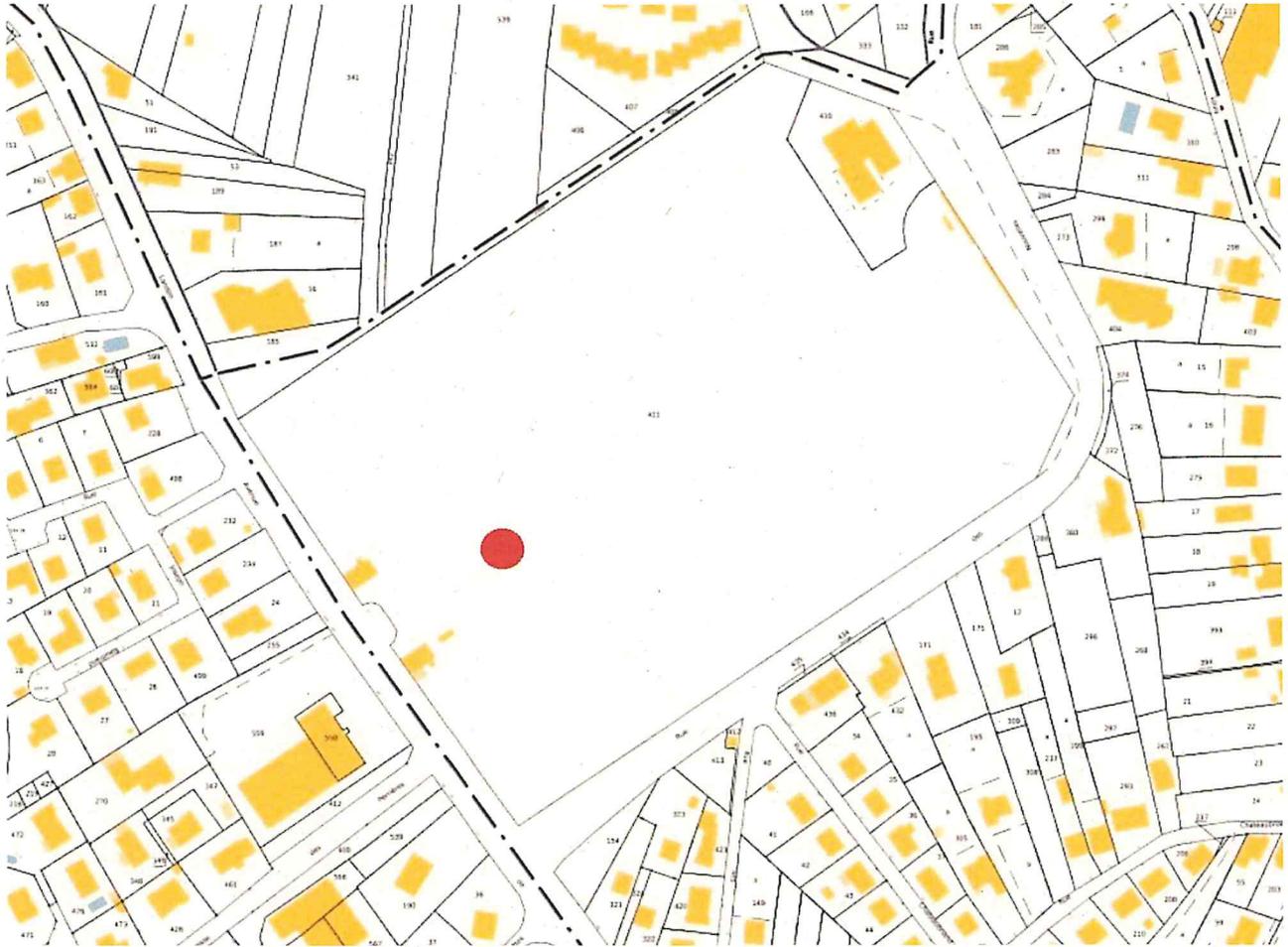
Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le préfet'.

Plan annexé à l'arrêté n°22-754 ~~en~~ en date du **19 DEC. 2022** portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de DOLE (Jura)



 Inscription en totalité du monument aux morts de DOLE (Jura)

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Préfet'.

Franck ROBINE

